



ÉCONOMISEZ 4° SUR VOS FACTURES D'ÉNERGIE SANS BOUGER DE VOTRE CANAPÉ !

Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres promotions, offres ou avantages. **Pour bénéficier de cette offre, vous devez avoir abandonné l'idée de défendre un monde soutenable pour les générations actuelles et les générations futures.** L'inaction climatique devra être réalisée entre le 13 juin 2019 et le 31 décembre 2025. Offre valable plusieurs fois par personne et par foyer. **Un crédit carbone vous engage et doit être remboursé.** Vérifiez vos capacités de décarbonation avant de vous engager. Frais de dossier offert pour les 100 premiers souscripteurs. Taux initial de vigueur fixé à 1,5%. Ce taux peut être amené à fluctuer jusqu'à 5% (voir plus) en fonction des inactions climatiques (inactions passives incluses). **Compte tenu de sa nature, l'offre « dérèglement climatique » comporte des risques** qui peuvent entraîner une perte non-négligeable de la biodiversité nécessaire à la survie de l'espèce humaine. Aucun dégageant de responsabilité ne pourra être mis en œuvre pour dénoncer le contrat.